



Martine FAURE

Députée de la Gironde

OSTAU OCCITAN- IEO33
Mr Xavier Malige, Président
171 Av de la Paillère
33600 PESSAC

Saint-Macaire, le 28 février 2012

Monsieur le Président,

J'ai bien été alertée sur la question de l'enseignement des langues régionales dans le cadre du projet de loi d'orientation et de refondation de l'école.

En effet, l'institut d'études occitanes de Gironde s'émeut de l'absence de toute mention se rapportant à cet enseignement dans le projet de loi discuté en Conseil des ministres le 23 janvier dernier. Je partage vos préoccupations et, tout comme vous, j'estime que les langues régionales doivent figurer clairement dans ce texte de loi.

Reconnues depuis 2008 « patrimoine de la France » par l'article 75-1 de la Constitution et constituant une vraie richesse pour notre pays, je tiens à vous garantir tout mon soutien et mon profond engagement sur cette question. Ainsi lors des débats en commission, j'ai activement travaillé et argumenté, avec d'autres collègues, pour introduire des amendements en faveur des langues régionales. Dans ce sens, 3 nouveaux articles ont été introduits dans le texte qui sera proposé en débat en 1^{ère} lecture (18 bis, 27 bis et 31bis) et 4 points ont été enrichis en annexe (91, 92, 93 94).

Ne doutez pas de mes intentions en la matière et sachez que dès son examen en séance, le 11 mars prochain, cette importante question sera traitée avec notre ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, lors du débat parlementaire autour de notre grande loi sur la refondation de l'école. Il développera à cette occasion son point de vue sur le sujet des Langues régionales.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes sincères salutations.